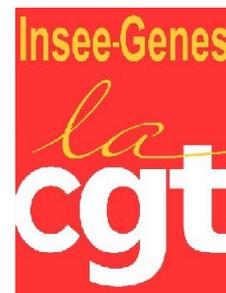




CHSCT du 15/11/2018 Déclaration liminaire



Le CHSCT du Bas-Rhin est réuni aujourd'hui pour sa dernière plénière de l'année qui est aussi la dernière de la mandature.

Chaque direction a pu mesurer l'aide technique et l'écoute que les représentants du personnel ont su apporter. Les agents ont pu voir les actions mises en place et vivre concrètement les préconisations qui ont été suivies d'effet. L'efficacité du CHSCT et son utilité ne sont plus à démontrer.

La formation, l'expérience acquise et la technicité de chacun des membres ont contribué à l'efficacité dans le traitement des dossiers et ont permis d'y apporter des solutions appropriées. Les représentants du personnel n'ont jamais compté leur temps. Ils ont toujours été attachés à mener le travail dans le dialogue et le respect de chacun. Ils vont s'attacher à former, transmettre leurs compétences à l'équipe qui prendra place dans cette instance.

Toutefois, les représentants du personnel de la CGT tiennent à dire leur opposition à la suppression des CHSCT au profit d'un mandat mutualisé avec celui des Comités Techniques.

Pour la CGT, les élus de CTL ne pourront pas mener de front leur mandat avec celui de CHSCT. Aux obligations du dialogue social, va s'ajouter l'investissement individuel nécessaire pour acquérir un bon niveau de compétence dans le domaine de l'hygiène et la sécurité : il faudra de nombreux mois, voire des années avant de pouvoir être complètement opérationnel. Le domaine de l'hygiène et de la sécurité nécessite de se former spécifiquement sur ce sujet : l'approximatif ne peut suffire. Les responsabilités, cadrées par la loi, obligent une prise en compte de cette matière à part entière et sans négligence : il n'y a pas de place pour "l'à peu près".

Les compétences des différents membres, la complémentarité de leurs regards font la richesse de cette instance : vouloir la démembrer serait anéantir les années de travail collectif.

Les réductions d'effectifs, les réorganisations de services, les fusions, les déménagements, les évolutions des missions et des conditions de travail sont autant d'événements qui font souffrir le collectif de travail. Il est indispensable de pouvoir échanger, co-construire, élaborer des solutions très en amont et ensemble (des 2 côtés de la table) pour anticiper sur les impacts.

L'objet n'est pas de réparer ou de rechercher des responsables mais bien d'être dans la prévention. Dans cette instance, les représentants du personnel sont des aides pour les directions face à leur responsabilité pénale en la matière : supprimer les CHSCT c'est aussi pénaliser l'employeur face à ses obligations.